

Le lundi 12 décembre 2016

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC

À une séance extraordinaire du conseil municipal d'Ivry-sur-le-Lac, tenue le lundi 14 décembre, à 18 h 30, à l'Hôtel de Ville, 601 chemin de la Gare, Ivry-sur-le-Lac, sous la présidence de monsieur le Maire Kenneth G. Hague, à laquelle sont présents madame la conseillère Julia Ann Wilkins, messieurs les conseillers Jean-Claude Béliveau, Daniel Charette, Arnaud Holleville et Jean-Pierre Charette.

Monsieur le conseiller David Lisbona a justifié son absence.

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim monsieur Martin Paul Gélinas, est aussi présent.

Un avis de convocation a été signifié par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, monsieur Martin Paul Gélinas, à tous les membres du conseil municipal dans les délais prévus par la Loi.

1. **Présences et quorum**
2. **Adoption du Règlement no. 2016-090 imposant des taxes, tarifs et compensations sur le territoire d'Ivry-sur-le-Lac pour l'exercice financier 2017**
3. **Adoption du Budget 2017**
4. **Adoption du programme triennal des immobilisations**
5. **Résumé du Budget 2017**
6. **Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour**
7. **Fermeture de la séance**

---

## 1. **Présences et quorum**

Monsieur le maire ayant constaté le quorum, déclare la présente séance extraordinaire, ouverte.

Résolution  
2016-12-140

2. **Adoption du Règlement no 2016-090 imposant des taxes, tarifs et compensation sur le territoire d'Ivry-sur-le-Lac pour l'exercice financier 2017**

### **Règlement no 2016-090 imposant des taxes, tarifs et compensation sur le territoire d'Ivry-sur-le-Lac**

ATTENDU QUE le conseil municipal, en vertu du *Code municipal* et de la *Loi sur la fiscalité municipale*, peut imposer et prélever annuellement des taxes, tarifs et compensations pour payer les dépenses prévues au budget, les frais, les obligations et emprunts contractés par la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac;

ATTENTU QUE les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu le projet de règlement avant son adoption et l'avoir lu;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 14 novembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julia A Wilkins  
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Béliveau  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE LE RÈGLEMENT NO. 2016-090** soit adopté, tel que mentionné ci-dessous.

**ARTICLE 1. Préambule**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2. Taxe foncière générale**

Il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé une taxe foncière générale sur tous les immeubles imposables inscrits au rôle d'évaluation en vigueur sur le territoire de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac, pour l'exercice financier 2017.

Le taux de la taxe foncière générale est établi à 0,4200 \$ par tranche de 100 \$ d'évaluation.

**ARTICLE 3. Compensation pour l'enlèvement des ordures ménagères, les matières recyclables et autres**

Il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé une compensation pour l'enlèvement, la cueillette, le transport, la disposition et la récupération des matières à recycler.

Cette compensation au montant de 160 \$ est imposée et exigée pour chaque unité de logement utilisée à des fins d'habitation. Une unité de logement consiste en une pièce ou un groupe de pièces communicantes ayant une entrée distincte, servant ou destinées à servir de résidence ou de domicile à une ou plusieurs personnes où l'on peut généralement préparer et consommer des repas, vivre et dormir et comportant des installations sanitaires.

La compensation pour le service de cueillette, de transport et/ou récupération et de disposition des ordures ménagères et matières à recycler est payable par le propriétaire de l'immeuble en raison duquel elle est due et est alors assimilée à une taxe foncière imposée sur l'immeuble.

**ARTICLE 4. Compensation des immeubles utilisés par des organismes à but non lucratif**

Tout immeuble visé par une reconnaissance en vigueur et prévu au premier alinéa de l'article 243.3 de la Loi sur la fiscalité municipale est assujéti au paiement d'une compensation pour services municipaux.

Cette compensation est fixée à 50% du taux de base prévu au présent règlement pour tout le territoire de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac.

**ARTICLE 5. Tarifs pour l'utilisation du débarcadère**

Il est, par le présent, imposé et il sera prélevé une compensation pour l'utilisation du débarcadère municipal du Lac Manitou.

Une compensation, au montant de 50 \$, est imposée et exigée pour chaque embarcation à moteur de plus de 9,9 cv et une compensation, au montant de 80 \$, pour chaque moto-marine.

**ARTICLE 6. Frais d'administration**

Lorsqu'un chèque ou un autre ordre de paiement est remis à la Municipalité et que le paiement en est refusé par le tiré, des frais d'administration au montant de 20 \$ deviendront exigibles et seront

réclamés au tireur du chèque ou de l'ordre.

## **ARTICLE 7. Exigibilité des paiements**

7.1 Les taxes et compensations imposées en vertu du présent règlement doivent être payées en un versement unique. Toutefois, lorsque le montant de la facture à payer est égal ou supérieur à 300 \$ celui-ci peut être payé, au choix du débiteur selon les modalités suivantes :

7.2 Pour les taxes et compensations, en un versement unique ou en trois versements égaux.

- Le versement unique ou le premier versement doit être effectué au plus tard le 3 mars 2017;
- Le deuxième versement doit être effectué au plus tard le 6 juin 2017;
- Le troisième versement doit être effectué au plus tard le 9 septembre 2017.

Lorsqu'un versement n'est pas fait aux dates mentionnées sur les comptes de taxes et dans les délais prévus, le solde devient immédiatement exigible.

Les soldes impayés portent intérêts au taux annuel de 10% et une pénalité de 2% est calculée sur les soldes impayés. Ces taux s'appliquent à toutes les créances de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac en vertu de la réglementation municipale. Cette disposition s'applique malgré toute disposition contraire prévue à un autre règlement municipal en vigueur sur le territoire.

Le Conseil municipal autorise la direction générale à annuler tout solde inférieur à un dollar (1,00 \$) apparaissant à la liste des taxes à recevoir.

## **ARTICLE 8. Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

(s)  
Kenneth G. Hague  
Maire

(s)  
Martin Paul Gélinas  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier par intérim

Avis de motion : 14 novembre 2016  
Adoption : 12 décembre 2016  
Affichage : 13 décembre 2016

**Adoptée**

**Résolution  
2016-12-141**

### **3. Adoption du Budget 2017**

Monsieur le maire présente les grandes orientations du Budget 2017.

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Charette  
Appuyé par le conseiller Arnaud Holleville  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal d'Ivry-sur-le-Lac adopte le Budget 2017 tel que mentionné ci-dessous :

<b>01 00000</b>	<b>REVENUS</b>	
01 21111 000	TAXES GÉNÉRALES	1 094 744 \$
01 21213 000	MATIERES RÉSIDUELLES	72 000 \$
<b>01 21000</b>	<b>TOTAL TAXES</b>	<b>1 166 744 \$</b>
01 22999 000	AUTRES ( <i>Méthode simplifiée TPS/TVQ</i> )	1 500 \$
01 23115 414	APPLICATION DE LA LOI ( <i>Constats SQ</i> )	2 500 \$
<b>01 22000</b>	<b>TOTAL PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXE (AUTRES)</b>	<b>4 000 \$</b>
01 38121 000	RISTOURNE SQ	6 800 \$
01 38139 000	AUTRES- TRANSPORT	3 500 \$
01 38191 000	RÉSEAU ROUTIER	10 000 \$
01 38145 000	MATIERES RESIDUELLES	17 000 \$
01 38900 000	AUT. TRANSFERTS CONDITIONNELS ( <i>MTQ hiver</i> )	10 750 \$
<b>01 30000</b>	<b>TOTAL TRANSFERTS</b>	<b>48 050 \$</b>
01 23411 000	PHOTOCOPIES DE DOCUMENTS	150 \$
01 23415 000	LOCATION	100 \$
01 23418 000	FRAIS - CHEQUE SANS PROVISION	50 \$
01 23419 000	CARTES DE RUES	25 \$
01 23470 000	DÉBARCADÈRE	8 500 \$
<b>01 23000</b>	<b>TOTAL SERVICES RENDUS</b>	<b>8 825 \$</b>
01 24100 000	LICENCES ET PERMIS ( <i>chiens</i> )	50 \$
01 24200 000	DROITS DE MUTATION IMMOBILIERE	35 000 \$
01 24900 000	PERMIS-CERTIFICATS	2 000 \$
01 24901 000	INSTALLATION SANITAIRE	250 \$
01 25000 000	AMENDES ET PÉNALITÉS	1 000 \$
01 26200 000	INT. - ARRIÉRÉS DE TAXES	4 000 \$
01 26900 000	INTERETS - AUTRES ( <i>remb. Intérêts TPS/TVQ</i> )	35 \$
<b>01 26000</b>	<b>TOTAL AUTRES REVENUS</b>	<b>42 335 \$</b>
<b>01 00000</b>	<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>1 269 954 \$</b>
<b>02 00000</b>	<b>CHARGES</b>	
02 11000 131	RÉMUNÉRATION DE BASE - ÉLUS	41 000 \$
02 11000 132	RÉMUNÉRATION ADDIT. - ÉLUS	5 500 \$
02 11000 133	ALLOCATION DE DÉPENSES - ÉLUS	22 125 \$
02 11000 221	R.R.Q.	1 100 \$
02 11000 241	F.S.S.	1 750 \$
02 11000 261	RQAP-ÉLUS	350 \$
02 11000 310	FRAIS DE DÉPLACEMENT - ÉLUS	750 \$
02 11000 335	INTERNET - ÉLUS	350 \$
02 11000 454	FORMATION ET PERFECTIONNEMENT	500 \$
02 11000 494	COTISATION ASSOC. & ABONNEMENT	1 150 \$
02 11000 670	FOURNITURES DE BUREAU - ÉLUS	150 \$
02 11000 970	SUBVENTIONS ET DONS - ÉLUS	5 500 \$
<b>02 11000</b>	<b>TOTAL CONSEIL</b>	<b>80 225 \$</b>
02 12000 414	FRAIS CONSTATS ( <i>déclanchement systèmes d'alarme</i> )	500 \$
<b>02 12000</b>	<b>TOTAL APPLICATION DE LA LOI</b>	<b>500 \$</b>
02 13000 141	SALAIRE RÉGULIER - ADMINIST.	134 250 \$
02 13000 222	R.R.Q. - ADM.	6 300 \$
02 13000 232	ASSURANCE-EMPLOI - ADM.	2 500 \$
02 13000 242	F.S.S. - ADM.	5 750 \$

02 13000 252	CSST	2 850 \$
02 13000 262	RQAP	1 125 \$
02 13000 281	ASSURANCE-VIE - ADM.	16 800 \$
02 13000 289	REER - ADM	7 500 \$
02 13000 310	FRAIS DE DEPLACEMENT - ADM.	1 250 \$
02 13000 321	FRAIS DE POSTES - ADM.	2 500 \$
02 13000 322	FRET ET MESSAGERIES - ADM.	150 \$
02 13000 331	TELEPHONIE - ADMINISTRATION	2 550 \$
02 13000 341	JOURNAUX ET REVUES - ADM.	100 \$
02 13000 412	SERVICES JURIDIQUES	48 000 \$
02 13000 413	COMPTABILITE ET VERIFICATION	15 000 \$
02 13000 414	ADMINISTRATION ET INFORMATIQUE	6 300 \$
02 13000 422	INCENDIE ( <i>Assurance</i> )	745 \$
02 13000 423	ASSURANCE RESP. CIVILE	3 623 \$
02 13000 454	FORMATION ET PERFECT. - ADM.	500 \$
02 13000 459	CONTRAT SERVICE - PHOTOCOPIEUR	1 400 \$
02 13000 517	LOCATION D'AMEUBLEMENT -ADM.	3 200 \$
02 13000 527	ENT. ET REP. - AMEUBLEMENT-ADM	150 \$
02 13000 610	ALIMENTS, BOISSON, TABAC - ADM	2 000 \$
02 13000 660	ARTICLES DE NETTOYAGE - ADM.	250 \$
02 13000 670	FOURNITURES DE BUREAU - ADM.	3 500 \$
02 13000 951	QUOTE-PART M.R.C.	55 701 \$
<b>02 13000</b>	<b>TOTAL GESTION FINANCIÈRE ET ADMIN</b>	<b>323 994 \$</b>
02 15000 951	QUOTE-PART M.R.C.	33 126 \$
<b>02 15000</b>	<b>TOTAL ÉVALUATION</b>	<b>33 126 \$</b>
02 19000 339	AVIS PUBLICS	2 500 \$
02 19000 522	ENT. ET REP. - EDIFICE MUNIC.	3 500 \$
02 19000 681	ELECTRICITE - EDIFICES MUN.	4 250 \$
<b>02 19000</b>	<b>TOTAL AUTRES</b>	<b>10 250 \$</b>
<b>02 10000</b>	<b>TOTAL ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>	<b>448 095 \$</b>
02 21000 441	SERVICES - SURETE DU QUEBEC	215 917 \$
<b>02 21000</b>	<b>TOTAL POLICE</b>	<b>215 917 \$</b>
02 22000 951	QUOTE-PART (M.R.C. OU REGIE)	2 002 \$
<b>02 22000</b>	<b>TOTAL SÉCURITÉ INCENDIE</b>	<b>2 002 \$</b>
02 29300 451	SERVICES - S.P.C.A.	500 \$
<b>02 29000</b>	<b>TOTAL AUTRES</b>	<b>500 \$</b>
<b>02 20000</b>	<b>TOTAL SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>	<b>218 419 \$</b>
02 32000 141	SALAIRE RÉGULIER - VOIRIE	25 000 \$
02 32000 222	R.R.Q. - VOIRIE	1 500 \$
02 32000 232	ASSURANCE-EMPLOI - VOIRIE	650 \$
02 32000 242	F.S.S. - VOIRIE	1 250 \$
02 32000 252	C.S.S.T. - VOIRIE	525 \$
02 32000 262	C.N.T. & RQAP	225 \$
02 32000 289	REER - VOIRIE	1 150 \$
02 32000 322	FRET ET MESSAGERIES	100 \$
02 32000 331	TELEPHONE - GARAGE MUN.	650 \$
02 32000 411	FRAIS DE GENIE, ARPENTAGE	3 500 \$
02 32000 425	ASSURANCE - VEH. MOTEURS(VOI.)	320 \$
02 32000 454	FORMATION ET PERFECT. - VOIRIE	550 \$
02 32000 455	IMMATRICULATION - VOIRIE	550 \$
02 32000 515	LOCATION VÉHICULES - VOIRIE	5 850 \$
02 32000 516	MACHINERIES,OUTILLAGES ET	1 000 \$

02 32000 521	ENT. DES CHEMINS ET TROTTOIRS	35 000 \$
02 32000 522	ENT. ET REP. - GARAGE MUNIC.	1 250 \$
02 32000 525	ENT. ET RÉP. -VÉHICULES-VOIRIE	1 200 \$
02 32000 625	ACHAT D'ASPHALTE	750 \$
02 32000 631	ESSENCE ET HUILE DIESEL - VOI.	2 700 \$
02 32000 641	ARTICLES DE QUINCAILLERIE - VO	175 \$
02 32000 643	PETITS OUTILS	550 \$
02 32000 649	SIGNALISATION - TRAV. VOIRIE	5 000 \$
02 32000 681	ELECTRICITE - GARAGE MUN.	3 700 \$
<b>02 32000</b>	<b>TOTAL VOIRIE MUNICIPALE</b>	<b>93 145 \$</b>
02 33000 515	LOCATION VÉHICULES -ENL. NEIGE	2 000 \$
02 33000 516	LOCATION MACH./OUTIL./ÉQUIP.	1 000 \$
02 33000 521	CONTRAT POUR ENL. DE LA NEIGE	167 000 \$
<b>02 33000</b>	<b>TOTAL ENLÈVEMENT DE LA NEIGE</b>	<b>170 000 \$</b>
02 34000 681	ELECTRICITE ECLAIRAGE DES RUES	8 500 \$
<b>02 34000</b>	<b>TOTAL ÉCLAIRAGE DES RUES</b>	<b>8 500 \$</b>
<b>02 30000</b>	<b>TOTAL TRANSPORT</b>	<b>271 645 \$</b>
02 45110 951	QUOTE-PART M.R.C. OU REGIE	82 000 \$
<b>02 45000</b>	<b>TOTAL MATIÈRES RÉSIDUELLES</b>	<b>82 000 \$</b>
02 47000 141	SALAIRE RÉGULIER - INSP. ENV.	13 000 \$
02 47000 222	R.R.Q. - IE	500 \$
02 47000 232	ASSURANCE-EMPLOI - IE	235 \$
02 47000 242	F.S.S. - IE	400 \$
02 47000 252	C.S.S.T. - IE	225 \$
02 47000 262	C.N.T. & RQAP	125 \$
02 47000 454	SERVICES DE FORMATION	325 \$
02 47000 670	FOURNITURES BUREAU - PROT. ENV	200 \$
<b>02 47000</b>	<b>TOTAL PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>15 010 \$</b>
02 61000 141	SALAIRE RÉGULIER - INSP. BAT.	38 260 \$
02 61000 222	R.R.Q. - A.U.D.	2 050 \$
02 61000 232	ASSURANCE-EMPLOI - A.U.D.	850 \$
02 61000 242	F.S.S. - A.U.D.	1 750 \$
02 61001 252	C.S.S.T.	825 \$
02 61000 262	C.N.T. & RQAP	325 \$
02 61000 289	REER - A.U.D.	1 950 \$
02 61000 310	FRAIS DE DÉPLACEMENT	150 \$
02 61000 411	SERVICES PROFESSIONNELS ( <i>Urbaniste/conseil</i> )	5 500 \$
02 61000 414	ADMINIST. ET INFORMATIQUE	4 400 \$
02 61000 454	SERVICES DE FORMATION	500 \$
02 61000 670	FOURNITURES DE BUREAU - URBAN.	150 \$
02 62101 951	QUOTE PART C.L.D.	9 213 \$
<b>02 60000</b>	<b>TOTAL AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVE</b>	<b>65 923 \$</b>
02 70140 141	SALAIRE RÉGULIER-PISCINE/PLAGE	4 500 \$
02 70140 222	R.R.Q. - PISCINE/PLAGE	150 \$
02 70140 232	ASSURANCE-EMPLOI-PISCINE/PLAGE	100 \$
02 70140 242	F.S.S. - PISCINE/PLAGE	175 \$
02 70140 252	C.S.S.T. - PISCINE/PLAGE	90 \$
02 70140 262	C.N.T. & RQAP	45 \$
02 70140 516	LOCATION ÉQUIPEMENT ( <i>toilette sèche</i> )	950 \$
02 70140 521	ENT. ET REP. - PLAGES ( <i>plates-bandes</i> )	1 500 \$
02 70140 670	FOURN. BUREAU, IMPRIME	375 \$
02 70150 649	PIECES ET ACCESSOIRES - T.J.	200 \$
02 70190 951	SUBV. ORG. LOISIRS ( <i>Remb. Camps jour/soccer</i> )	2 500 \$
02 70191 951	QUOTE PART - PARC LINÉAIRE	2 554 \$

<b>02 70000</b>	<b>TOTAL LOISIRS ET CULTURE</b>	<b>13 139 \$</b>
02 99200 496	FRAIS DE BANQUE	4 000 \$
02 99200 880	INTÉRÊTS D.L.T.	16 500 \$
02 99201 880	FRAIS DE FINANCEMENT	1 000 \$
<b>02 90000</b>	<b>TOTAL FRAIS DE FINANCEMENT</b>	<b>21 500 \$</b>
<b>02 00000</b>	<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>1 135 731 \$</b>
	<b>DIFFÉRENCE - REVENUS / CHARGES</b>	<b>134 223 \$</b>
03 21000 000	REMB. DE DETTE A LONG TERME	242 486 \$
<b>03 21000</b>	<b>TOTAL REMBOURSEMENT DE LA DETTE À L</b>	<b>242 486 \$</b>
03 31000 721	IMMO - INFRASTRUCTURE	75 000 \$
<b>03 31000</b>	<b>TOTAL ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>75 000 \$</b>
	<b>TOTAL CHARGES, INVEST., REMBOURSEMENTS</b>	<b>1 453 217 \$</b>
	<b>DIFFÉRENCE SURPLUS / (DÉFICIT)</b>	<b>(183 263 \$)</b>
	Appropriation d'une partie du surplus accumulé:	183 263 \$
	Résultat après appropriation du surplus:	<u>0 \$</u>

**Adoptée**

Résolution  
2016-12-142

#### 4. Adoption du programme triennal des immobilisations

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Charette  
Appuyé par le conseiller Daniel Charette  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal d'Ivry-sur-le-Lac adopte le programme triennal des immobilisations pour les années 2017-2018-2019, tel que décrit ci-dessous :

#### PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS

	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>
Réfection de chemins	25 000 \$	0 \$	125 000 \$
Réfection Garage	5 000 \$	0 \$	0 \$
Système informatique	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$
Ordures	0 \$	0 \$	125 000 \$
<b>Total</b>	<b>35 000 \$</b>	<b>5 000 \$</b>	<b>255 000 \$</b>

**Adoptée**

#### 5. Résumé du Budget 2016

Monsieur le Maire Kenneth G. Hague résume les grandes lignes et les orientations du budget pour l'année 2017 en donnant certains détails sur les montants substantiels des revenus et des dépenses. Il explique en détail les dépenses des immobilisations projetées pour le prochain exercice financier. Un résumé du Budget sera expédié.

**6. Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour**

Il n'y a eu aucune question.

**Résolution  
2016-12-143**

**7. Fermeture de la séance à 18 h 43**

Il est proposé par la conseillère Julia Ann Wilkins  
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Charette  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit levée.

**Adoptée**

(s)

\_\_\_\_\_  
Kenneth G. Hague  
Maire

(s)

\_\_\_\_\_  
Martin Paul Gélinas  
Directeur général et  
Secrétaire-trésorier par intérim